COMPTE RENDU

Séance CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI2021 à 18H30

à la salle des fêtes « Fernand Bernard » en raison des mesures sanitaires renforcées dans le cadre de l’épidémie de covid-19.



Communauté de Communes

Thiers Dore et Montagne

Mairie

15, rue de Lyon - BP 18

63250 CHABRELOCHE

tél : 04 73 94 20 49

fax : 04 73 94 28 60 mairie.chabreloche@wanadoo.fr

Pour mémoire :

**Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2021**

**Nombre de conseillers en exercice:15Présents : 14Votants : 15**

**Conseillers présent(e)s :** DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian,PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier,FERRET Christian, BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine, ROGER Elodie, DEROSSISXavier,BRETTON Julien.

**Conseiller(e)s absent(e)s** :DEFOND Eliane

**POUVOIR** : DEFOND Elianeà GOUTEY Monique

Mme GOUTEY Monique a été désignée secrétaire pour la séance.

**Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2021 est soumis à délibération.

Adopté à l’unanimité

|  |
| --- |
| **Administration Générale** |

FINANCES

**Devis travaux à l’église – toitures chaufferie et salle de catéchisme**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les toitures de la chaufferie et de l’ancienne salle de catéchisme de l’église sont en très mauvais état et nécessitent une réfection complète soit toiture et zinguerie.

Il indique qu’après consultation, deux offres ont été reçues :

* La SARL EXTRAT pour un montant total de 4 896,00€ HT (5 875,20€TTC) :
* Dont toiture ancienne salle de catéchisme 1 376,50€ HT (1 651,80€ TTC)
* Dont toiture chaufferie 3 519,50€ HT (4 223,40€ TTC).
* L’Entreprise MONTEIRO pour un montant 5 401,40€ HT (6 481,68€ TTC)
* Dont toiture ancienne salle de catéchisme 1 625,60€ HT (1 950,72€ TTC)
* Dont toiture chaufferie 3 775,80€ HT (4 530,96€ TTC).

Il demande au conseil de délibérer sur ces propositions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité:**

* **DECIDE** de retenir l’offre de la SARL Extrat pour un montant de 4 896,00€ HT (5 875,20€ TTC) qui sera mandaté en entretien de bâtiment.

Délibérations43-2021 – à l’unanimité

**Proposition de ravalement de façade salle Fernand Bernard**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet de réfection de la façade de la salle Fernand Bernard évoqué lors de la dernière session.

Il indique qu’après consultation, deux offres ont été reçues :

1. L’Entreprise DÔME RENOVE :

* Pour le ravalement de la façade côté place pour un total de 18 040,00€ HT (21 648,00€ TTC).

1. L’Entreprise JP FINITION

* Pour le ravalement de la façade côté place pour un total de 18 443,23€ - pas de TVA applicable,
* Pour le ravalement de la façade côté pignon pour un total de 11 733,91€ - pas de TVA applicable.

Il précise que dans les deux cas les travaux consistent en un nettoyage, lessivage haute pression et application d’une peinture.

Il demande au conseil de délibérer sur ces propositions.

Considérant d’une part, qu’une peinture de ravalement ne permettra que de rafraîchir l'apparence de la façade et ne constituera pas un support pérenne, et d’autre part le prix proposé pour les travaux envisagés

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité:**

* **DECIDE** de ne pas retenir les offres reçues et de solliciter des devis pour évaluer :
* Soit une reprise des crépis,
* Soit des travaux d’isolation par l’extérieur et dans ce cas de solliciter des aides financières visant les travaux d’économie d’énergie.

Délibérations44-2021 – à l’unanimité

**Proposition d’indemnisation d’AREAS pour le vol au garage municipal**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le vol avec effraction du véhicule PEUGEOT PARTNER dans le garage municipal la nuit du 9 au 10 mars 2021, et la déclaration de sinistre effectuée auprès de l’Agence AREAS CMA de Noirétable, assureur de la Commune.

Il indique qu’après la visite des experts, la compagnie AREAS propose une indemnisation pour un montant de 4 300,00€ déduction faite de la franchise de 300€, compte tenu de la vétusté du bien.

Il demande l’avis du Conseil sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, DECIDE:**

* D’accepter le montant 4 300,00€ proposé par cabinet d’assurance AREAS pour dédommagement du sinistre exposé,
* Que le montant sera encaissé sur le compte 7788 du budget général de la Commune.

Délibérations45-2021 – à l’unanimité

**Subvention de subvention façade**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande de subvention déposée par Mme Catherine NERON pour la réfection de la façade de sa maison située 10bis rue de la Gare.

Le total des travaux s’élève à 5 650€, pas de TVA applicable.

Aucune aide financière n’a été attribuée par la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne dans le cadre du Programme d’Intérêt Général (PIG).

Il rappelle la délibération du conseil du 11/03/2011 toujours en vigueur, selon laquelle le montant pouvant être attribué par la commune dans ce cas est de 20% pour un montant de travaux plafonné à 7 500€HT.

Il propose au Conseil Municipal d’attribuer une subvention de 1 130,00€.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l’unanimité :**

* **DECIDE** d’attribuer une subvention de 1 130,00€ à Mme Catherine NERON pour la réfection de la façade de sa maison située 10bis rue de la Gare, sur les crédits du compte 6745 du budget général de la collectivité.

Délibération 46-2021 – à l’unanimité

VIE INSTUTIONNELLE

**Transfert de compétence PLUI à TDM AU 1ER JUILLET 2021**

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014, dite « ALUR », a élevé la compétence « élaboration des documents d’urbanisme » (plan local d’urbanisme, documents d’urbanisme ou tenant lieu, ou carte communale) au rang des compétences obligatoirement et exclusivement exercées par les communautés de communes en lieu et place de leurs communes-membres.

La loi prévoit que la compétence est automatiquement transférée le premier jour de l’année suivant l’élection du Président de la Communauté de communes, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s’y opposent.

La minorité de blocage peut être activée si, dans les trois mois précédant le terme du délai, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s’y opposent.

L’article 7 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l’état d’urgence sanitaire a reporté au 1er juillet 2021 la date légale de transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes.

L’article 5 de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l’état d’urgence sanitaire a prévu que l’opposition au transfert de la compétence PLU aux communautés peut être exprimée entre le 1er octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Pour la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, la minorité de blocage avait été exercée en 2017. Elle deviendra de plein droit compétente en matière d’élaboration des documents d’urbanisme au 1er juillet 2021 sauf si les communes-membres s’y opposent dans le cadre de la minorité de blocage.

La Communauté de communes peut choisir de prendre la compétence en cours de mandat, avec l’accord de ses communes-membres suivant le principe de majorité qualifiée.

Monsieur Maire indique à l’Assemblée que :

Considérant l’intérêt qui s’attache à ce que la commune de CHABRELOCHE conserve sa compétence en matière de planification et d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme ;

Considérant qu’il apparait opportun que la commune de CHABRELOCHE conserve sa compétence urbanisme afin de conduire librement l’organisation du cadre de vie sur son territoire, en fonction de ses spécificités locales en matière de commerce et d’artisanat, d’agriculture et d’industrie et en fonction de ses objectifs particuliers.

Vu l’article 136 de la Loi pour l’Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

**Le Conseil Municipal, ouï l’exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

* **DECIDE** de s’opposer au transfert de la compétence planification à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,
* **DEMANDE** au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision.

Délibération 47-2021

CULTURE - ANIMATION LOCALE – ASSOCIATIONS - TOURISME

**Bulletin municipal d’été**

Monsieur le Maire donne la parole à Isabelle PERRIN déléguée de la commission communication.

Madame PERRIN informe le conseil que la commission a travaillé avec le même prestataire que pour le dernier bulletin annuel « Guillaume Créations ». La maquette du bulletin d’été comprend 4 pages et reprend les réalisations et les projets en cours.

Il se présentesous une forme estivale et originale. La commission vient de le valider. Il sera diffusé aux environs du 10 juin 2021.

**Bon de commande feu d’artifice**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l’organisation de la fête patronale, en prévision du feu d’artifice, le conseil s’était prononcé favorablement pour la signature du bon de commande de la société l’Etoile pour sa préparation, sous réserves des dispositions sanitaires en vigueur à la date de la manifestation.

Or d’après le calendrier de déconfinement, le couvre-feu en vigueur jusqu’au 30 juin 2021 est porté à 23h00. L’organisation d’un feu d’artifice semble compromis.

Monsieur le Maire donne la parole à Julien Bretton, en charge de la commission animation, pour exposer les propositions concernant cette organisation.

Julien Bretton expose au conseil, qu’après réunion avec les membres de la commission animation, compte tenu que le spectacle pyrotechnique a déjà été reporté en 2020, il est proposé de le tirer aux environs du 14 juillet 2021, et de demander aux associations pour tenir une buvette, organiser une animation. La possibilité pourrait être donnée aux restaurateurs d’organiser un repas en soirée.

Après concertation, la date du 10 juillet est retenue pour la manifestation et Julien BRETTON propose une réunion le 9 juin à 18h30 avec les présidents d’association et les restaurateurs.

La proposition est acceptée par l’ensemble du Conseil.

AFFAIRES GENERALES

**Isolation des tuyauteries de l’école et de la mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre d’une opération de travaux à 1€ visant les économies d’énergie, la commune a été démarchée par la Société CONCEPT ENERGIE pour réaliser des travaux d’isolation des tuyauteries à l’école et à la mairie.

Le total s’élève à 12 105,25€ TTC et ne sera facturé que pour 1€ à la collectivité.

**Surveillance des eaux de baignade**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la mise en place de la surveillance au plan d’eau communal.

Il indique que celle-ci sera compromise pour 2021. En effet, il ne sera pas possible de procéder à un recrutement pour la saison estivale 2021.

Le dossier sera repris pour une mise en conformité en 2022.

**Règlements logements sociaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la location de logements sociaux par la commune et indique que les membres de la commission logements ont souligné l’absence d’un règlement intérieur à communiquer aux locataires.

Séverine BREBION déléguée de la commission donne lecture d’un règlement intérieur proposé par les membres de la commission, joint en annexe de la présente délibération, précisant notamment les obligations du locataire, les règles d’hygiène et de sécurité à respecter, les règles de vie collectivité, l’utilisation des locaux communs, la présence des animaux dans les locaux.

Monsieur le Maire demande l’avis du conseil sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document et après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

* **ADOPTE** le règlement intérieur tel qu’il est présenté qui entrera en vigueur à compter de la présente décision.

Délibération 48-2021

**Relevés de compteur eau**

Monsieur le Maire expose que le relevé des compteurs d’eau a lieu habituellement sur trois semaines entre fin juin et début juillet. L’année dernière en raison de la crise sanitaire, il a été demandé par courrier aux usagers de communiquer à la mairie le relevé de leur compteur avant le 31 juillet.

Il est souligné que plusieurs rappels ont été envoyés par la mairie, et que des relevés arrivaient encore début octobre, d’où une facturation tardive.

Considérant l’évolution actuelle de la crise, il est demandé au conseil son avis sur le mode de relevé à mettre en place pour 2021, soit :

* Adresser un courrier aux usagers,
* Faire procéder aux relevés par un agent.

Stéphanie TARRERIAS souligne que l’emploi du temps de l’agent habituellement en charge d’effectuer cette tâche a été remanié en raison du départ de Mme LAMAISON et de la charge de travail supplémentaires due à la mise en place des mesures sanitaires.

Après concertation, il est retenu d’adresser des courriers aux usagers.

**Numérotation des rues**

Monsieur le Maire donne la parole à Alexandre BERTRAND pour rendre compte de la 1ère réunion qui s’est tenue en mairie mardi pour la numérotation des rues.

Alexandre BERTRAND informe le conseil des propositions exposées par Mme PARIS du service de La Poste.

A savoir :

* La numérotation classique : numérotation continue depuis le début d’une voie
* La numérotation métrique : chaque numéro représente une distance en mètres le séparant du début de la voie

Elle suggère la deuxième solution, précisant que cela impliquera un changement des numéros.

Alexandre BERTRAND indique que la question de l’existant devra être soulevée.

La prochaine réunion aura lieu le 15 juin 2021 à 15h00.

**Projet éolien**

Monsieur le Maire informe le conseil que la société INNERGEX démarche la collectivité pour l’installation d’un projet éolien sur une zone identifiée qui concerne les communes de Chabreloche, Viscomtat et Noirétable.

Il précise que ce type d’installation est très règlementée, en raison des nuisances sonores et visuelles notamment, et que la loi impose leur démantèlement lorsqu’elles sont en fin de vie (leur durée est estimée à une vingtaine d’années). De la documentation peut être mise à disposition.

Aucune décision n’est à prendre dans l’immédiat. Une prochaine réunion aura lieu avec le Parc Livradois Forez.

**Organisation des élections scrutin des 20 et 27 juin 2021**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les scrutins des 20 et 27 juin 2021 relatifs aux élections Départementales et Régionales.

Considérant le calendrier de déconfinement en vigueur et les directives reçues de la Préfecture, il y lieu d’organiser :

* La mise en place des bureaux de vote. Pour information une demande a été adressée à la Préfecture pour déplacer les bureaux de vote dans la salle Fernand Bernard, nous sommes toujours en attente de l’arrêté de la Préfecture,
* Les tours de permanences des élus et assesseurs pour leur tenue.

Chaque membre du conseil informe de sa disponibilité pour les tours de de présence sur les deux journées.

**Questions diverses**

* Monsieur le Maire informe que l’installation des forains pour la fête patronale dépendra de la décision du Préfet, qui n’est pas encore connue. Il suppose qu’elle sera autorisée avec les mêmes conditions qu’en 2020.
* Il rappelle le sinistre survenu à la salle Jazzy le 24 mars dernier. L’expertise a eu lieu en présence de toutes les parties concernées. L’entreprise Extrat, qui est intervenue pour mettre le bâtiment hors d’eau et a établi les devis de réparation des dégâts occasionnés, était présente également. Christian GENEST délégué pour représenter la commune, informe le conseil que les experts se sont accordés sur l’origine du sinistre et ont constaté les dommages. L’expert représentant l’assureur de la commune a donné son accord pour le commencement des travaux et le versement d’une avance de 50% sur le montant des devis. Le solde sera versé sur production des factures.
* Monique GOUTEY en charge de la gestion des salles municipales, indique qu’elle doit faire une visite de la salle Jazzy avec le Club de Judo de La Monnerie qui envisage de transférer son activité à Chabreloche. Christian GENEST dit qu’il l’informera de la disponibilité de la salle dès que les travaux seront terminés.
* Monsieur le Maire informe le conseil qu’il a pris contact avec Madame MARTINOT, propriétaire avec sa famille du bâtiment où se situait anciennement la Boulangerie ROSE. Elle est vendeuse et doit venir à Chabreloche début juin. Monsieur le Maire la recevra. Une visite est prévue. Il propose à Séverine BREBION d’être présente.
* Il informe le conseil de l’installation du WIFI le 27 mai prochain à la salle des associations. Il n’y a pas de surcoût à prévoir au budget en matière d’abonnement.

**Compte rendu Réunions extérieures-réunions des Commissions– informations**

* Monsieur le Maire et Jean-Lou BROUILLOUX se sont rendus à une réunion de la commission économique de TDM. Il a été évoqué une extension de zones industrielles pour répondre à des demandes. La zone de Racine à Palladuc, la zone de Felet de Thiers et celle de Courpière.
* Monsieur le Maire, en qualité de Vice-Président aux affaires sociales et de santé à Thiers Dore et Montagne, a animé une réunion le 4 mai dernier sur le thème du « Santé et bien vieillir».Cette réunion avait pour objectif de faire une présentation des acteurs intervenant dans le domaine du vieillissement et de la santé sur le territoire. Eliane DEFOND et Jean-Lou BROUILLOUX ont participé à cette réunion.

**Calendrier des prochaines réunions du Conseil**

Prochaines réunions du conseil municipal fixées :

**Mercredi 23 juin 2021 à 18h30**

**Mercredi 21 juillet 2021 à 18h30**

|  |
| --- |
| **Délégation au Maire** |

Le Maire communique au Conseil Municipal, qu’en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération n° 12/2020 du 23 mai 2020 et portant délégation du Conseil Municipal au Maire, la décision suivante a été prise :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Objet** | **Attributaire** | **Date** | **Montant** |
| **1** | Isolation des tuyauteries école et mairie | CONCEPT ENERGIE | 10/05/2021 | 1€ |

***L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23.***

***Prochaine réunion du conseil fixée au mercredi 23 juin 2021 à 18h30.***

***Le lieu sera précisé sur la convocation en fonction des prochaines directives sanitaires.***